



La lettre de la sénatrice

*Vendredi 29 mars 2024
Lettre d'information bimensuelle n°58*

Mesdames, Messieurs, Chers (ères) collègues,

A l'initiative de mon groupe qui a décidé d'inscrire dans son espace réservé le projet de Loi du Gouvernement concernant le traité de libre-échange entre l'Europe et le Canada, le Sénat a majoritairement rejeté le CETA appliqué partiellement depuis 7 ans sans avoir été ratifié par la Chambre Haute.

Alors que ce vote induit une deuxième lecture à l'Assemblée Nationale, le Gouvernement annonce ne pas souhaiter poursuivre la navette avant les élections européennes. Gageons que ce texte pourrait peut être revenir quand même dans la niche des députés communistes au mois de Mai.

L'actualité est aussi bousculée par le décret du 21 Février portant annulation de 10 milliards de crédits sur le budget de l'Etat 2024 examiné au Parlement en Novembre. En cause un déficit des finances de l'Etat de 5,5 % du PIB et une dette qui s'est envolée depuis 2017. Des coupes budgétaires qui ne seront pas sans effet sur les finances de nos collectivités locales. Cohésion des territoires, mobilités, écologie, transition écologique, enseignement scolaire, sport, jeunesse, vie associative ce sont entre 3 et 4 milliards d'euros de crédits annulés qui touchent nos politiques locales.

Après les « contrats de Cahors », les collectivités territoriales vont devoir participer à la réduction des déficits dont elles n'ont pas la responsabilité tandis que les menaces sur leur autonomie fiscale ne sont pas levées. Elles sont convoquées à Bercy le 9 avril.

Mon groupe demande sans attendre l'inscription à l'ordre du jour du Parlement d'un projet de Loi de finance rectificative au cours de laquelle nous serions en capacité de rappeler que si la dette a progressé de 1096 milliards d'euros depuis 2017, la fortune des milliardaires de notre pays a plus que triplé en 7 ans.

Bonne lecture,

Bien cordialement

Marie-Claude VARAILLAS

SENAT



Le Sénat rejette le CETA

A l'initiative de mon groupe parlementaire communiste qui a inscrit dans sa niche parlementaire le projet de loi autorisant la ratification de l'accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada, dit CETA, le Sénat a enfin pu examiner ce texte appliqué partiellement depuis 2017 et jamais soumis à son vote. Adopté, non sans mal, par les députés en 2019, il est appliqué à plus de 90% sans que la représentation nationale ne l'ait validé.

Ce contrat de libre-échange entre l'Europe et le Canada crée une concurrence déloyale au niveau des prix comme des conditions de production, puisqu'il ne comporte aucune clause miroir et aggrave le réchauffement climatique en augmentant les émissions de gaz à effet de serre. Concrètement, il permet l'importation en Europe de 100 000 tonnes de blé cultivés grâce à des substances dont l'utilisation est interdite en France, parfois depuis plus de 30 ans, ainsi que 65 000 tonnes de viande bovine. En France, une lentille sur cinq provient du Canada, premier producteur au monde, où il est possible d'appliquer du glyphosate juste avant la récolte.

À la suite de débats intenses, le Sénat a rejeté cet accord de libre-échange par 211 voix contre 44. Malgré le refus du gouvernement de le soumettre à une seconde lecture à l'Assemblée Nationale, il pourrait peut-être resurgir au mois de Mai dans la niche des députés communistes.

Avec mon groupe CRCE-K nous avons réaffirmé ne pas être un groupe politique qui prône le repli de la France sur elle-même mais qui défend une agriculture forte au service des paysans et d'une alimentation saine pour toutes et tous.



CDDAT - Table ronde sur "l'état des ponts des collectivités territoriales"

L'effondrement meurtrier du pont Morandi à Gênes en 2018 avait créé un sursaut et conduit à la création d'une mission d'information sénatoriale « Sécurité des ponts : éviter un drame » afin de recenser et de connaître l'état des ouvrages d'art en France.

Le 14 mars, j'auditionnais le CEREMA, la direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM) dans le cadre de la commission Aménagement du territoire afin de dresser le bilan, 5 ans après le rapport de la mission d'information.

Le constat est inquiétant puisque malgré la mise en place du Programme National Pont 1 par le CEREMA, qui a permis le diagnostic de plus de 45 000 ponts, l'état des ponts continue de se dégrader à mesure qu'ils vieillissent. **50% des ponts diagnostiqués depuis 2019 sont en mauvais état, dont 10% nécessitent des mesures de sécurité immédiates.**

En cause, le vieillissement des ouvrages d'art et le sous-investissement chronique de l'État, auxquels s'ajoutent le manque d'ingénierie, de moyens humains et de moyens financiers des petites collectivités, en plus de la complexité des demandes de subventions au CEREMA.

Le coût de réparation des ouvrages d'art est ainsi évalué à plus de 2 milliards d'euros dont 400 millions pour ceux qui nécessitent des mesures immédiates, et en appelle à des financements supplémentaires de la part de l'État qui a engagé seulement 110 millions d'euros ces trois dernières années sur les 130 millions d'euros annuels préconisés par la mission d'information sénatoriale de 2019.

La table-ronde a également souligné l'importance d'une plus grande visibilité du CEREMA afin qu'il soit saisi par les collectivités pour établir "le carnet de santé" de leurs ponts.



VIOLENCE INTRAFAMILIALES - Mieux protéger et accompagner les enfants

Le 12 mars dernier, j'intervenais en hémicycle sur les conclusions de la commission mixte paritaire au sujet de la Proposition de loi contre les Violences intrafamiliales et la protection des enfants victimes de violences intrafamiliales.

Après d'intenses débats marqués par la restriction des conditions de retrait de l'autorité parentale par la majorité sénatoriale, un accord trouvé entre députés et sénateurs prévoit l'élargissement du mécanisme de suspension provisoire de plein droit de l'exercice de l'autorité parentale dans le cadre des procédures pénales. **Ce texte vient combler un vide juridique: un parent violent vis-à-vis de l'enfant ou de l'autre parent, ou un parent incestueux, ne peut continuer à exercer l'autorité parentale ainsi que les droits de visite et d'hébergement.** Si cette déclaration paraît évidente, elle est désormais légalement automatique.

Car pour rappel, les chiffres sont édifiants : 400 000 enfants vivent dans un foyer où s'exercent des violences intrafamiliales de manière permanente et 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles.

Je me félicite de l'adoption de ces mesures qui placent l'intérêt de l'enfant comme objectif sacré. Pourtant cette avancée doit être accompagnée de moyens. La balle est désormais dans le camp de l'exécutif pour faire baisser les chiffres édifiants cités et pour que la dignité de l'enfant soit préservée.

[Lire la vidéo de mon intervention](#)



BIODIVERSITÉ - Audition de l'OFB

Mercredi 20 mars, j'ai auditionné avec mes collègues de la Commission développement durable et aménagement du territoire deux membres de la direction de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Créé en 2020 et chargé de veiller au respect des règles environnementales, l'OFB joue notamment un rôle de police de l'environnement assuré par 1 700 agents, sous la tutelle des ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique.

Depuis le début de la crise qu'ils traversent, les agriculteurs pointent fréquemment du doigt les relations tendues qu'ils entretiennent avec la police de l'environnement. En janvier dernier, les jeunes agriculteurs et la FNSEA ont ainsi sollicité auprès du gouvernement le désarmement des agents de l'OFB, sans succès.

Si pour l'OFB ce point reste une ligne rouge, j'ai avec de nombreux collègues souligné l'importance d'apaiser les rapports entre agriculteurs et administration en charge de la préservation de la biodiversité. Enfin, pour dépasser ces tensions, il est nécessaire de pallier le manque de moyens humains et budgétaires de l'OFB afin qu'il soit en capacité de mener des actions plus pédagogiques et mieux perçues.

Lire la vidéo de mon intervention



Violences contre les élus : le Parlement adopte un texte pour protéger les maires

Le 14 mars, le Sénat a adopté à l'unanimité les conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à renforcer la sécurité des élus locaux et la protection des maires, votée à l'Assemblée nationale quelques semaines plus tôt.

Cette PPL fait suites aux violences et agressions de Saint-Brévin et L'Haÿ-les-Roses, l'année dernière, et vient combler l'absence de protection des élus confrontés à la violence quotidienne grandissante.

Le texte prévoit ainsi :

- D'aligner les sanctions en cas de violence contre les élus à celles prévues pour les personnes dépositaires de l'autorité
- La création d'une peine de travail d'intérêt général en cas d'injures publiques contre des personnes dépositaires de l'autorité publique et les élus locaux, une mesure étendue aux outrages et à la diffamation
- La « mise en œuvre effective » de la protection fonctionnelle lorsque les élus sont victimes d'agressions ou d'injures.

Ce texte de loi vient compléter le travail parlementaire amorcé autour du statut de l'élu local, actuellement en cours d'examen, afin de revaloriser et reconnaître l'engagement local si précieux pour la vie de nos communes.

Garantir un mode de calcul juste et équitable des pensions de retraite de base des travailleurs agricoles non salariés

Mardi 19 mars, le Sénat examiné la proposition de loi visant à garantir un mode de calcul juste et équitable des pensions de retraite de base des

Après les Lois CHASSAIGNE 1 et 2, cette proposition de loi s'inscrit dans la continuité de celle adoptée par le Sénat à l'unanimité le 13 février 2023, dont les modalités de mise en œuvre devaient faire l'objet d'un rapport rendu par le gouvernement dans les 3 mois suivants la loi.

Ce rapport présentant un scénario qui ferait 30% de perdants pour seulement 20 % de gagnants, le Sénat a proposé un texte qui prévoit le calcul des pensions de retraites sur la base des 25 meilleures années selon un système par points, à compter de 2026. Un calcul qui ne ferait pas de perdants mais une majorité de gagnant sur les déciles les plus élevés.

Ce texte ne réglera pas tout, mais réduit une injustice. C'est pourquoi, avec mes collègues du groupe CRCE nous avons voté en sa faveur tout en exigeant l'application de prix planchers pour chaque produit afin de protéger nos agriculteurs dont la colère n'est pas éteinte.

Ukraine: tout mettre en oeuvre pour la Paix

L'accord bilatéral de sécurité signé le 16 février par Emmanuel Macron et Volodymyr Zelensky était débattu mercredi 13 mars au Sénat. Deux ans après le début de l'invasion russe, il prévoit notamment la fourniture de 3 milliards d'euros d'aides militaires supplémentaires en 2024. En application de l'article 50-1 de la Constitution, le débat a permis à chacun des huit groupes politiques de s'exprimer et fut suivi d'un vote qui n'engage pas le gouvernement.

Par la voix de notre présidente Cécile Cukierman nous avons rappelé notre attachement viscéral à la Paix. Nous devons sortir de l'escalade guerrière enclenchée par E.Macron qui, après la conférence de soutien à l'Ukraine le 26 février dernier à Paris, a adopté une position particulièrement dangereuse pour l'avenir de la paix en Europe et, par voie de conséquence, dans le monde. Cette position du Président de la République est en rupture avec l'attitude qui prévalait jusqu'alors : soutien ferme à l'Ukraine, mais refus de la belligérance.

Avec mon groupe CRCE-K, nous avons condamné l'agression militaire déclenchée par Vladimir Poutine, dès les premières heures du conflit. Mais nous n'oublions pas que les pouvoirs autoritaires se nourrissent de la guerre. Abandonner l'objectif de la paix au seul profit de l'escalade militaire, c'est abdiquer devant la perspective d'une guerre longue et durable, toujours plus destructrice. **Pour nous, la seule réponse de la démocratie à la hauteur de ses valeurs, c'est la recherche opiniâtre, inlassable, de la paix.**

C'est pourquoi nous avons voté contre cet accord bilatéral, largement approuvé par le Sénat à 293 voix et 22 contre.

Non à la circulation de méga-camions !

Le Parlement européen a adopté le 12 mars dernier la Directive autorisant la circulation de méga-camions pouvant mesurer jusqu'à 25 mètres de long et

peser jusqu'à 60 tonnes.

Ces méga-camions sont 9 fois plus polluants que le fret ferroviaire et constituent une concurrence déloyale. J'ai donc interpellé le Ministre délégué chargé des transports, avec mes collègues Pierre Barros et Jean-Pierre Corbisez, afin de rappeler l'engagement gouvernemental de doubler le fret ferroviaire d'ici à 2030.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Monsieur Patrice Vergriete
Ministre délégué chargé des Transports
Hôtel Le Play
40, rue du Bac
75700 Paris

Paris, le 11 mars 2024

Réf: PB/AT/03-2024/01

PIERRE BARROS

**SENATEUR
DU VAL D'OISE**

COMMISSION DE
L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE

DELEGATION
SENATORIALE A LA
PROSPECTIVE

CONSEILLER MUNICIPAL
DE FOSSES

CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE DE
ROISSY
PAYS DE FRANCE

Monsieur le ministre,

Ce mardi 12 mars 2024, le Parlement européen s'est prononcé pour la révision de la directive 96/53 concernant les dimensions et poids autorisés des camions, autobus et autocars participant au trafic international. Cette directive s'inscrit dans le paquet sur l'écologisation du transport de marchandises.

Jusqu'à présent, seuls les camions de 18,75 mètres et 40 tonnes pouvaient passer les frontières et circuler en France. Une exception de 42 à 44 tonnes était toutefois accordée au transport combiné rail-route, véritable incitation à privilégier ce mode de transport. Demain, la nouvelle directive généralisera le passage aux frontières de camions de 44 tonnes. Les défenseurs de ce texte expliquent que ce choix accélérera la transition vers des véhicules électriques, plus propres. La capacité de charge supplémentaire permettra d'intégrer le poids des batteries électriques, lourdes et rendra ces véhicules plus compétitifs. Il y a urgence à limiter les émissions du secteur des transports en Europe. Aujourd'hui, les camions, autobus et autocars représentent 28 % des gaz à effet de serre et 34 % de l'oxyde d'azote émis par le secteur du transport routier. La circulation des camions, autobus et autocars est responsable de 30 % des émissions de CO2 du secteur.

Toutefois, cette directive européenne rate sa cible. Ce texte prévoit ainsi d'autoriser la circulation de méga-camions, pouvant mesurer jusqu'à 25 mètres de long et peser jusqu'à 60 tonnes. Ces méga-camions réduiront certes de 20 % les émissions de CO2 par tonne de marchandises transportée, mais ils resteront plus de 9 fois plus polluant que le fret ferroviaire.

Par ailleurs, cette décision pourrait engendrer une multiplication des camions sur les routes européennes, ce qui aurait pour conséquence une augmentation des émissions de CO2. Le cabinet indépendant D Fine chiffre cette hausse à 6,6 millions de tonnes de CO2 en plus par an. Ces camions supplémentaires pourront de surcroît continuer à fonctionner au diesel jusqu'en 2035.

Ces choix s'opposent aux objectifs environnementaux fixés par le « Green Deal » européen ou par votre gouvernement, à savoir doubler le trafic ferroviaire de marchandises et renforcer la connexion du réseau ferroviaire avec les autres modes de transport. Dans toute l'Europe, on risque d'observer un report modal inversé du rail à la route. Ce choix accentuera la concurrence déloyale de la route envers le ferroviaire.

Le recours au méga-camions pose également d'autres questions. Qui financera l'entretien des routes mises à mal par ces véhicules de plus de 60 tonnes ? Qui financera l'adaptation de nos réseaux de transport ? Les coûts seront uniquement supportés par l'État et les collectivités, pas par les entreprises de transports qui ne feront que traverser notre pays.

Quel impact auront ces camions en terme de sécurité routière, alors que les accidents impliquant un poids lourd sont près de 3 fois plus mortels ? Vu leur distance de freinage, seront-ils soumis aux mêmes limites de vitesse que les autres utilisateurs de la route ?

Une autre solution existe, présentée dans le rapport de la commission d'enquête sur la libéralisation du fret ferroviaire et ses conséquences pour l'avenir. Le député Hubert Wulfranc préconisait au contraire d'interdire la circulation des poids lourds de 44 tonnes, excepté dans le cadre du transport combiné et des véhicules zéro émission, afin d'inciter les transporteurs à recourir au développement du transport combiné. En effet, chaque mode a sa pertinence : la route pour les premiers et derniers kilomètres, le rail pour les plus longues distances. Il ne s'agit pas d'interdire la circulation des poids lourds sur notre territoire, mais d'utiliser au mieux leur potentiel. Le transport combiné permet de réduire de 75 à 90 % les émissions de CO2 et l'utilisation d'énergie par rapport à la route.

Monsieur le ministre, conformément aux engagements pris par votre gouvernement en matière de soutien à la filière du fret ferroviaire et à vos annonces récentes, allez-vous vous opposer à la révision de cette directive européenne, notamment lorsque le Conseil européen rendra sa position dans le courant du mois de juin ? Cette directive viendra porter un coup fatal à une filière déjà fragilisée par la libéralisation du secteur.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

Pierre BARROS
Sénateur du Val-d'Oise



Jean-Pierre CORBISEZ
Sénateur du Pas-de-Calais



Marie-Claude VARAILLAS
Sénatrice de Dordogne



J'interroge le Gouvernement

Retrouvez les dernières questions écrites adressées aux membre du Gouvernement :

- [Manque de moyens pour les centres sociaux](#)
- [Récipiendaires de la médaille de l'enfance et des familles](#)
- [Financement des nouveaux droits des travailleurs d'établissements et services d'aide par le travail](#)



Assemblée Générale des Maires Ruraux

À l'invitation de son président Alain CASTANG, je participais samedi 23 mars à l'Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de Dordogne.

Après la présentation du rapport moral, nous avons échangé sur l'avenir des communes rurales en rappelant le rôle-clé du binôme commune/département en matière de services au public et de proximité. A l'heure où le gouvernement envisage d'effectuer un nouveau tour de vis budgétaire pour contribuer à la résorption du déficit public estimé par l'INSEE à 5,5% du PIB, les collectivités locales ne devront pas être la variable d'ajustement des errements du gouvernement.

Nous sommes également revenus sur les récentes avancées sur le statut de l'élu et sur le travail parlementaire qui doit se poursuivre pour rendre le mandat municipal attractif et permettre à tous de s'engager pleinement.

Une matinée clôturée par la remise de la médaille des maires ruraux à Yvette VIGIER, doyenne des femmes maires de France, qui fait notre fierté en Dordogne.



Rencontre avec le réseau des femmes "élues locales" de Dordogne

À l'invitation des femmes élues de Dordogne, membres du réseau «Elues locales » et de sa déléguée départementale Joaquina Weinberg, j'étais à Prigonrieux, jeudi 14 mars pour présenter les conclusions du rapport parlementaire que j'ai co-écrit « Femmes et Ruralités: en finir avec les zones blanches de l'égalité » et échanger dans une belle convivialité avec ces femmes engagées.

Conseillères départementales, maires, adjointes, conseillères municipales, toutes ont pu faire part de leurs différentes expériences et évoquer les évolutions législatives encore nécessaires pour aller vers plus de parité et de reconnaissance.

Débat- "Femmes de terrain, femmes engagées"

Pour clôturer ce mois dédié aux Droits des Femmes, je participais vendredi soir à la soirée « Femmes de terrain, femmes engagées, femmes élues » organisée par la municipalité de Montferrand du Périgord et sa maire Nathalie FABRE.

Dans le cadre chaleureux de la bibliothèque municipale animée par des bénévoles et inscrite dans le réseau de la Bibliothèque Départementale de Prêt, nous avons échangé autour du rapport sénatorial « Femmes et Ruralités: en finir avec les zones blanches de l'égalité », en compagnie de Marie-Lise Marsat, conseillère départementale et maire.

Désertification médicale, rôle des élus, jeunes en ruralité, finances publiques, vitalité des associations... une soirée conviviale au côté d'un public attentif et concerné.

Assises départementales de la Santé



Le 15 mars, je participais aux Assises départementales de la santé organisées par le Département, en présence de nombreux élus, dont Guillaume GAROT, ancien ministre et député de la Mayenne, Didier COUTEAUD, Directeur Départemental de l'ARS, Bruno HAMMEL, président de l'ordre des médecins en Dordogne, et d'acteurs de la santé afin d'aborder deux enjeux qui touchent particulièrement notre département : la prévention et l'accès aux soins d'urgence.

Un après-midi d'échange sur ce sujet d'importance majeure alors qu'en Dordogne les médecins ont en moyenne 57 ans et que plus de 25 000 citoyens sont sans médecin traitant. L'occasion aussi d'évoquer un certain nombre de pistes pour y remédier, comme le conventionnement sélectif.

L'arrivée prochaine d'étudiants en 4^eannée d'internat à partir de 2027 ainsi que la réouverture prochaine de l'internat du Centre hospitalier de Périgueux sont une bonne nouvelle pour le maillage médical de notre territoire.

La problématique de la santé est prégnante et bien connue des élus qui multiplient les initiatives afin d'attirer des professionnels de santé, à l'instar du Département qui a engagé une politique volontariste en implantant des Centres de Santé Départementaux et en créant un site internet pour favoriser la mise en relation et l'installation des médecins.



Échange avec les lycéens de Laure Gatet et visite du Sénat

Pour la deuxième année consécutive, je participe au projet pédagogique des lycéens de Laure Gatet en classe de première spécialité Histoire-géo, géopolitique sciences politiques et terminales en prépa sciences-po.

Lundi 18 mars, nous échangeons en classe sur le fonctionnement de la Chambre Haute, le rôle des sénatrices et sénateurs mais également l'engagement et la citoyenneté. Puis vendredi, ils étaient au Sénat pour une visite guidée à la découverte de l'histoire du Palais du Luxembourg.

Merci aux professeurs à l'initiative de ce projet pédagogique et aux élèves pour la qualité de nos échanges. C'est toujours un plaisir de contribuer à la formation citoyenne de nos jeunes.



Rencontre avec le Conseil Municipal des Jeunes de Bergerac

A l'invitation du Conseil Municipal des Jeunes de Bergerac, je rencontrais Samedi 16 mars, dans le magnifique cadre du musée Dordonha, ses membres pour un entretien fleuve.

Cet entretien filmé s'inscrit dans leur projet de l'année, à savoir un film de sensibilisation à l'engagement citoyen. Durant près d'une heure, j'ai répondu à une série de questions riches et précises sur la fonction de Sénatrice, le rôle du Parlement. Puis nous avons échangé sur leurs propositions pour la Jeunesse.

Je salue l'initiative citoyenne de ces jeunes qui participent par leur engagement à façonner le monde de demain.



BERGERAC - Hommage à Manouchian

À l'initiative de la Fédération du PCF 24, une journée de rencontre et de débat était organisée autour de la panthéonisation récente des Manouchian, en présence de l'Amicale des Arméniens du Périgord.

Un temps qui a débuté avec un bel hommage de Massis Pehlivanian à Missak et Mélinée Manouchian, suivi de l'inauguration de l'exposition temporaire qui leur est consacrée, à l'espace Dordonha, puis d'un débat sur la situation politique nationale à la veille des élections européennes.

À l'heure où les discours de haine se multiplient, où le repli nationaliste gagne du terrain et où la guerre fait rage sur le continent européen, comme ailleurs dans le monde, il n'est pas inutile de rappeler l'importance et la puissance du combat de ces héros de la Résistance contre le nazisme et le fascisme, pour que triomphent leurs idéaux de paix, de liberté et le progrès social.

Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE:

Retrouvez les dernières propositions de loi et de résolution
du groupe CRCE : [ici](#)

[Lire l'intégralité des propositions de loi 2022/2023 du
groupe](#)

24000 Périgueux
mc.varaillas@senat.fr
06-33-36-06-85

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varaillas.

[Se désinscrire](#)

